Corrigé et barème – La France : la métropolisation et ses effets

Définir et mesurer la métropolisation ; Paris, ville mondiale et primatiale ; des métropoles régionales et ultramarines en concurrence ; périurbanisation et étalement ; recompositions urbaines ; fractures, villes petites et moyennes et débats.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-Géographie 1re

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

a) La concentration des populations, des activités et surtout des fonctions de commandement dans les plus grandes villes, reliées en réseau. L'urbanisation est la hausse de la part des citadins : la France est majoritairement urbaine depuis 1931, alors que la métropolisation, sélective, s'accélère depuis les années 1980. (1)

b) Mondiale : elle commande à l'échelle de la planète (sièges du CAC 40 à La Défense, UNESCO et OCDE, Paris-Saclay, Roissy). Primatiale : son aire d'environ 13 millions d'habitants pèse plus que les huit suivantes réunies, loin devant Lyon (2,3 millions). (1)

c) « Action cœur de ville » (2018, 222 villes, prolongé de 2023 à 2026) pour revitaliser les centres des villes moyennes ; « Petites villes de demain » (2020) pour des communes plus petites. Ils répondent à la dévitalisation, mesurée par la vacance commerciale. (1)

d) Saint-Denis de La Réunion (aire de 307 400 habitants en 2017) et Fort-de-France (358 000, 96 % de la Martinique). Elles dominent leur île, mais ne sont pas des métropoles au sens de la loi et ne commandent pas un réseau national ; l'aire de Fort-de-France perd même des habitants. (1)

Méthode — une définition, puis **un exemple localisé et daté** qui la prouve.

Exercice 2 – Analyse de document : la loi relative au Grand Paris ★★★ *(8 pts)*

a) Extrait de l'article 1er de la loi du 3 juin 2010, publiée au Journal officiel : un texte normatif qui fixe le cadre d'un projet « d'intérêt national ». Préparé par une consultation internationale d'architectes (2008), il veut organiser une agglomération de plus de 10 millions d'habitants et la placer dans la compétition entre villes mondiales, à rebours des politiques de freinage nées de Gravier (1947). (2)

b) La dernière phrase vise à « soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales ». La loi mise sur « la recherche, l'innovation » et les pôles de compétitivité, surtout le plateau de Saclay. Le « réseau de transport public » financé par l'État est le Grand Paris Express (environ 200 km, 68 gares), qui relie pôles d'excellence et aéroports. (2)

c) Le texte veut « réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux », aveu des écarts entre l'Ouest aisé et des banlieues populaires (Seine-Saint-Denis, environ 28 % de pauvres en 2019). Il fixe 70 000 logements par an, veut maîtriser l'étalement urbain en densifiant autour des gares et associe collectivités et citoyens. (2)

d) La compétitivité pousse à investir d'abord à Saclay, à La Défense ou vers les aéroports ; la ligne 16 vers Clichy-sous-Bois sert la cohésion, mais une gare fait monter les prix et peut gentrifier. Le coût dépasse 35 milliards d'euros et les délais s'allongent (ligne 14 ouverte en 2024, ligne 15 Sud repoussée à 2027). Que le projet profite à tout le pays reste discuté par les autres régions. (2)

Erreur fréquente — paraphraser la loi : il faut **confronter ses objectifs à leur mise en œuvre**, datée et localisée.

Exercice 3 – Préparer un croquis : la France métropolisée ★★★ *(8 pts)*

a) I. Une hiérarchie dominée par Paris, ville mondiale et primatiale (Paris, métropoles régionales, pôles ultramarins) ; II. Des métropoles reliées qui recomposent le territoire (LGV, Roissy, couronnes périurbaines) ; III. Des effets inégaux (aires dynamiques de l'Ouest et du Sud, villes moyennes en déclin, Seine-Saint-Denis). La légende suit un raisonnement, pas un inventaire. (2)

b) Des cercles proportionnels hiérarchisés, d'une même couleur : un très grand cercle pour Paris (aire d'environ 13 millions d'habitants), des cercles moyens pour les six métropoles régionales. La taille traduit la hiérarchie, la couleur unique la même nature de phénomène. (2)

c) Des lignes épaisses pour les LGV, qui dessinent une étoile centrée sur Paris ; un pictogramme d'avion pour Roissy, prolongé d'une flèche vers le monde. Les lignes et les flèches montrent des liens, pas des surfaces. (2)

d) Une teinte chaude pour les aires de l'Ouest et du Sud, une teinte froide ou des hachures pour la bande de villes moyennes en déclin ; un aplat clair autour des métropoles pour les couronnes ; un pictogramme pour la Seine-Saint-Denis. Dans les cartouches, Saint-Denis et Fort-de-France en cercles plus petits que les métropoles, à la même échelle de légende. (2)

Le point clé — la légende est **un plan** : chaque partie défend une idée, chaque figuré a un sens (point, ligne, surface).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).